



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1362

Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon et la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail Rhône-Alpes

Action Sociale

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1362 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LYON ET LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL RHONE-ALPES (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail Rhône-Alpes (CARSAT) accompagne la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale dans des actions de politique sociale, en direction du public senior.

L'enjeu pour la Ville et le CCAS est de conduire sur Lyon une politique vieillesse active, innovante et adaptée à la population. Une politique vieillesse qui casse les stéréotypes en soutenant activement l'inclusion des plus de 60 ans dans la vie de la ville.

En terme de méthode, c'est la concertation et la participation citoyenne qui guideront l'action portée au travers du projet social du CCAS. Concertation avec tous les acteurs du secteur, les aîné-e-s et leurs accompagnants. Participation citoyenne avec tout-te-s les lyonnais-es, quelques soient leurs âges au sein des Conseils des aînés et en dehors.

Ce partenariat privilégié avec un acteur majeur du secteur du vieillissement, c'est l'occasion également d'affirmer la transversalité des politiques publiques en direction des aînés. Les plus de 60 ans ne constituent pas une catégorie de la société à part. Ils et elles font partie de la société et en représentent même une proportion de plus en plus importante. Aussi, si nous développons et conduisons une politique vieillesse dans le cadre de la nécessaire transition écologique, est-il souhaitable que la transition démographique, déjà en cours, soit incluse et prise en compte de façon transversale.

A titre d'exemple, la CARSAT participe activement en compétences et en financement à de multiples réflexions et actions autour de l'habitat des séniors. Les programmes de construction, réhabilitation et extension des résidences seniors gérées par le CCAS sont aujourd'hui soutenus par ce partenaire qui nous permet la remise en état des studios, offrant une perspective entre le domicile et l'EHPAD.

Pour renforcer ce parcours résidentiel, lutter contre l'isolement et tenter d'innover dans le champ du maintien à domicile, des alternatives à l'établissement sont à l'étude dans le cadre de cette coopération, telles que la colocation séniors ou la cohabitation intergénérationnelle revisitée.

Afin de pérenniser ces relations étroites et de les inscrire dans une stratégie innovante, il est proposé à votre approbation la signature d'une convention cadre tripartite, de partenariat et de financement, sur des axes de travail novateurs, notamment sur les thématiques suivantes :

- Habitat ;
- Mobilité et Transports ;
- Sport et Activités Physiques ;

- Aménagement des espaces extérieurs et édifices ;
- Culture, loisirs, sorties ;
- Solidarité ;
- Communication, information ;
- Santé ;
- Alimentation.

Cette convention est présentée dans les mêmes termes par la Ville de Lyon lors de son Conseil municipal du 17 décembre 2018. Il s'agit d'une convention de principe renouvelable tous les ans.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET